

SUPPLEMENT 2018

# La lutte des SANOFI



POUR

# LES NULS

Collectif des Salariés en Lutte Anti-Sanofric

La big pharma française  
qui soigne... ses actionnaires (!)  
avec de l'argent public!



**LE MEDICAMENT  
N'EST PAS  
UNE MARCHANDISE!**

CAC40

**SANOFRIC**

~~**SANOFI**~~



Actualité Sociale du groupe Sanofi en 2018...

23 pages pour comprendre  
les dégâts du capitalisme dans la pharma

<b>PREFACE DU COLLECTIF ANTISANOFRIC.....</b>	<b>3</b>
<b>UNE HISTOIRE DE "DENGUE" ! .....</b>	<b>4</b>
La Télithromycine.....	4
Le projet DEFI.....	5
Qualifications / Validations .....	5
La Production commerciale .....	6
De la Filiale à la déception.....	6
Détachement 1.....	6
Détachement 2 .....	7
Vitesse ou précipitation?.....	7
<b>LES ANTI-INFECTIEUX SELON SANOFRIC OU LA DESTRUCTION CREATRICE!.....</b>	<b>8</b>
Il est aussi important sinon plus aujourd'hui qu'hier de travailler sur les anti-infectieux.....	8
L'origine chez sanofi: .....	9
Le transfert toulouse lyon : .....	9
Aujourd'hui, Sanofi donne sa recherche à evotec: .....	10
Quels sont les arguments avancés cette fois ci ? .....	10
Ce sont encore les salariés qui trinquent ! .....	10
Pourquoi un tel désintérêt des « big pharma » pour les antibiotiques? .....	11
<b>LA DEPAKINE .....</b>	<b>12</b>
L'historique.....	12
Où se situent les scandales .....	12
La notice .....	13
L'indemnisation des victimes.....	14
Le cas mourenx : une pollution insdutrielle astronomique.....	15
<b>QUELLE REPONSE DU GOUVERNEMENT AUX MANQUEMENTS DE SANOFI:.....</b>	<b>19</b>
«On ne doit pas dénigrer une entreprise française qui fonctionne bien !».....	19
La dépakine .....	19
Politique de vaccination .....	20
La reponse du gouvernement:.....	21
Le Lobbying Extrême, avoir l'oreille du president:.....	22
Et les salariés dans tout ça ?.....	23
Alors que faire ?.....	23

## PREFACE DU COLLECTIF ANTISANOFRIC

Ce document est le fruit du travail d'un collectif de salariés issus de la branche « Recherche & Développement » du groupe SANOFI. Nous pensons que le témoignage des salariés qui vivent les absurdités du capitalisme de l'intérieur peut contribuer à l'éveil des consciences, en amenant un éclairage complémentaire aux ouvrages déjà existants tels que « Notre usine est un roman » (Sylvain Rossignol, ed. La Découverte) ou « Sanofi Big Pharma » (Collectif, Syllepse Eds) ou l'excellent « La stratégie de la bactérie (Enquête sur la fabrication d'une marchandise médicale) » du sociologue Quentin Ravelli, qui démonte particulièrement bien les mécanismes de fixation du prix d'un médicament.

Les grands groupes ayant l'habitude de découper leurs diverses entités en de multiples sociétés (bien pratique pour éparpiller la contestation sociale, optimiser les finances, etc...), nous sommes conscients que, de par nos origines, le travail de mémoire que nous essayons de bâtir à travers ce document aura forcément une vision subjective et R&D-centrée de la situation globale de Sanofi. C'est pourquoi nous invitons tous les salariés du groupe qui comme nous, ont subi – subissent – ou subiront les méfaits de la financiarisation de l'industrie pharmaceutique et qui ne se reconnaissent plus dans les orientations du groupe, à nous contacter pour « enrichir » nos témoignages de lutte.



**TEMOIGNER C'EST DEJA  
LUTTER !**



Contactez nous sur [antisanofric@gmail.com](mailto:antisanofric@gmail.com)



Salarié-e-s de Sanofi, Recherche, Production, Distribution, Visite Médicale, Vaccins, etc... c'est parce qu'ils nous cloisonnent que nos luttes sociales s'éparpillent. Nous sommes tous leurs variables d'ajustement.

Merci à tous les salariés, militants, citoyens et journalistes qui nous soutiennent, ou qui nous permettent de partager cette lutte.

## UNE HISTOIRE DE "DENGUE" !

**A** vant de devenir Sanofi Pasteur, le site de Neuville sur Saône dépendait de Sanofi Chimie fondé 60 ans auparavant par Roussel-Uclaf sur les bases de l'entreprise Gignoux.

### *LA TELITHROMYCINE*

Ce site chimique, producteur de plusieurs molécules pour l'industrie pharmaceutique, agricole et vétérinaire, est destiné à partir de 1997 à la fabrication quasi exclusive d'une nouvelle molécule : la télithromycine (KETEK) dans trois bâtiments dédiés pour la version adulte du futur médicament. A partir de 2004, un nouveau bâtiment sera mis en chantier pour la production de la version enfant du KETEK.



Sanofi met en place un lobbying intense basé sur la réussite du KETEK voué à remplacer la Pristinamycine

(<http://www.amis.monde-diplomatique.fr/article4337.html> « La stratégie de la bactérie » du sociologue Quentin Ravelli)

Suite à une mise en cause du KETEK lors d'accidents hépatiques mortels aux USA, la FDA (Food and Drug Administration) ajoute une liste dissuasive de mise en garde à l'utilisation de ce médicament.

([http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news\\_and\\_events/news/2009/11/news\\_detail\\_000146.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1](http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/news_and_events/news/2009/11/news_detail_000146.jsp&mid=WC0b01ac058004d5c1))

Le nouveau bâtiment ne sera jamais qualifié pour la production et un des trois bâtiments utilisés sera même fermé.

Les salariés de Neuville payent les erreurs stratégiques du groupe qui décide de stopper certaines productions et de transférer celles restantes sur les autres sites Sanofi chimie.

Depuis cette période, le site Sanofi chimie est en cours de démantèlement et de remédiation du terrain.

Qui sait ce que ces terrains vont devenir ??



En 2007 un premier PSE touchera le site chimie et 120 postes seront supprimés, suivi d'un deuxième en 2010 qui entrainera la fermeture du site vieux de 60 ans le 31 décembre 2013.

**Le site de Neuville perdra** entre temps deux collègues suite à des suicides sur leur lieu de travail.

## LE PROJET DEFI

**E**n 2004, Sanofi Pasteur décide d'investir dans un projet de fabrication industrielle d'un nouveau vaccin contre la Dengue : Le Dengvaxia®

Avec un investissement de 300 millions d'euros, le projet de création d'un site de production de vaccin démarre en 2008 sur quelques terrains de Sanofi Aventis Chimie Neuville sur Saône.



Ce projet, nommé DEFI (D'Engue First), verra naître un bâtiment de production pour la culture virale industrielle de la Dengue (principe actif du vaccin), accompagné d'un bâtiment Contrôle Qualité et d'un bâtiment de production de fluides utilités (vapeur, eaux .....).

Ce projet sera mené conjointement par des salariés de Sanofi Aventis Chimie et Sanofi Aventis Pasteur. Cette nouvelle orientation implique un changement radical de métier pour une grande partie des chimistes (mais pas tous ! bizarrement ...) qui vont devoir être formés à la biologie durant une année sur le site de Marcy l'Etoile et/ou en école de formation.

L'établissement Sanofi Pasteur Neuville sur Saône est créé le 1er octobre 2009, les bâtiments contrôle qualité, utilités et production sortent de terre à partir de 2010, en parallèle des résultats des essais cliniques de phase 3 du vaccin contre la Dengue.

## QUALIFICATIONS / VALIDATIONS

**A**rrivent les phases de qualification et validation. Motivés par tout un arsenal de communication ultra positive menée par la direction sur ce vaccin du futur, les équipes du projet ne ménageront pas leurs efforts ni le nombre de leurs heures de travail, allant même jusqu'à se retrouver dans l'illégalité, dépassant allègrement le nombre d'heure de travail par jour et par semaine. Les efforts furent tels qu'ils menèrent pour certains jusqu'au « burn out ».

*Rapprochez-vous de moi, regroupez-vous...  
C'est plus facile de manipuler les masses  
que des individus pris isolément...*



Ces efforts furent accompagnés par plusieurs visites ministérielles autant Françaises, que Philippines ou Mexicaines.

## *LA PRODUCTION COMMERCIALE*

L'étape des validations achevée débute alors la production des lots commerciaux de Dengvaxia®. Premier bémol, les rendements de production sont bien supérieurs à ceux attendus, les concentrations finales en virus sont plus élevées. Grace à l'implication des salariés, les gains de productivité sont tels que le site se retrouve en surcapacité. Le nombre de lots à produire commence à baisser et ce malgré la réduction du temps de production.

La direction persiste dans sa communication pour motiver les troupes car l'objectif de vente est toujours fixé très haut, la liste des pays approuvant le vaccin s'allongeant de jour en jour.

Pourtant de façon insidieuse, le planning de production s'étirole petit à petit et les stocks de vaccins grossissent. La direction reste évasive sur le sujet et tente même de maintenir sa propagande positive.

(<http://www.lejdd.fr/Societe/Sante/Chez-Sanofi-Pasteur-une-epidemie-de-vaccins-776127>)

(<https://www.usinenouvelle.com/article/l-usine-du-vaccin-contre-la-dengue-de-sanofi-en-chomage-technique.N367262>)

## *DE LA FILIALE A LA DECEPTION*

En 2014, le site de Neuville sur Saône et la production de la Dengue sont filialisés par le groupe Sanofi. Le site se trouve alors coupé en trois parties.

Une partie Sanofi chimie en cours de démantèlement, un bâtiment, datant du site chimie reste sous l'étiquette Sanofi Pasteur SA affilié au site de Marcy l'Etoile et le reste du site entre dans la filiale.

Les articles de presse expliquent que la politique au Brésil et au Venezuela, pays potentiellement clients, n'est pas bonne et qu'ils n'engageront pas de dépenses publiques pour ce vaccin.

Aux Philippines, la vaccination est même suspendue suite à un changement de gouvernement et à des questions de santé publique.

(<http://opinion.inquirer.net/101669/dengue-vaccination-program-continued>).

Les résultats des essais cliniques en Asie et en Amérique ne sont pas aussi bons que prévu. Un des 4 sérotypes qui composent le vaccin n'a pas la réponse immunitaire attendue. De plus de nombreux patients sont à exclure de la vaccination pour ne pas risquer une hospitalisation (jeunes patients, drépanocytaires, patients séronégatifs...).

([Haut Conseil de la santé publique - avis relatif au vaccin contre la dengue](#))

[http://www.who.int/immunization/research/development/dengue\\_q\\_and\\_a/fr/](http://www.who.int/immunization/research/development/dengue_q_and_a/fr/))

## *DETACHEMENT 1*

Suite à ce surplus de production et vu le faible niveau de vente du vaccin, des détachements du personnel de production sont annoncés en 2016 pour une période allant de septembre 2016 à juin 2017.

L'accord de détachement sera signé par le syndicat majoritaire du site, la CFTC.

En décembre 2016, le personnel est rappelé en catastrophe car une inspection FDA est annoncée sur le site début 2017. L'ensemble des responsables du site se lancent alors dans de grands ateliers de coaching afin de se préparer au mieux à cette inspection pour une réussite complète. Pendant ce temps la production est relancée pour donner l'impression que Neuville est un site qui produit, car une inspection dans un site qui ne produit pas n'en donnerait pas une bonne image.

La FDA ne viendra finalement pas sur le site, malgré une annonce de décalage de l'inspection de mois en mois.



Le site de Neuville continue alors de produire au rythme de 1 lot tous les 2 mois. Entre temps on jette des lots datant de 3 ans en arrière....des centaines de millions de doses sont détruites... Et par la même occasion des millions d'Euros jetés par la fenêtre.

(<http://www.fakirpresse.info/les-vandales-de-la-sante>)

La production de la dengue s'arrêtera en décembre 2017.

(<http://www.leprogres.fr/economie/2017/11/14/sanofi-echec-commercial-du-vaccin-contre-la-dengue-inquietudes-a-neuville>)

(<http://www.lefigaro.fr/societes/2017/11/14/20005-20171114ARTFIG00338-le-vaccin-contre-la-dengue-en-panne-de-commandes.php>)

Pour le premier semestre 2018, il est prévu de produire des lots cliniques de fièvre jaune, mais quel est l'avenir du site ?

## *DETACHEMENT 2*

**A** partir de septembre 2018 plus rien n'est programmé et un nouveau détachement est prévu pour 70 salariés du site (et plus peut être), tous secteurs confondus, dans un climat social tendu et des consignes plus que floues.

(<http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/neuville-saone-mevente-du-vaccin-contre-dengue-met-peril-site-sanofi-1362403.html>)

(<http://www.europe1.fr/economie/le-vaccin-de-sanofi-contre-la-dengue-fait-un-flop-3492980>)

## *VITESSE OU PRECIPITATION?*

**P** ourquoi un tel empressement? Est ce pour répondre à un enjeu de santé publique ou plutôt pour s'approprier un marché potentiel de 1 milliard d'€ par an ?

(<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/0301404773523-vaccin-contre-la-dengue-linquietant-pari-de-sanofi-2164545.php>)

# LES ANTI-INFECTIEUX SELON SANOFI OU LA DESTRUCTION CREATRICE!

*IL EST AUSSI IMPORTANT SINON PLUS AUJOURD'HUI QU'HIER DE  
TRAVAILLER SUR LES ANTI-INFECTIEUX*

Les antibiotiques (anti-infectieux) sont des médicaments utilisés pour traiter et prévenir les infections bactériennes.

Parce que nous sommes de plus en plus nombreux sur la planète, l'OMS dans son plan d'alerte 2011-2016 est très clair

([http://apps.who.int/datacol/answer\\_upload.asp?survey\\_id=666&view\\_id=722&question\\_id=13163&answer\\_id=19958&respondent\\_id=206833](http://apps.who.int/datacol/answer_upload.asp?survey_id=666&view_id=722&question_id=13163&answer_id=19958&respondent_id=206833))

La résistance aux antibiotiques constitue aujourd'hui l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale, la sécurité alimentaire et le développement.

Elle peut toucher toute personne, à n'importe quel âge et dans n'importe quel pays.

La résistance aux antibiotiques est un phénomène naturel mais le **mauvais usage** de ces médicaments chez l'homme et l'animal accélère le processus.

Un nombre croissant d'infections, comme la pneumonie, la tuberculose, la gonorrhée ou la salmonellose, deviennent plus difficiles à traiter en raison de la perte d'efficacité des antibiotiques utilisés pour les soigner.

La résistance aux antibiotiques entraîne une prolongation des hospitalisations, une augmentation des dépenses médicales et une hausse de la mortalité.

(<http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/r%C3%A9sistance-aux-antibiotiques>)

L'OMS met en garde depuis des décennies sur le besoin crucial de nouveaux antibiotiques

*« Les entreprises pharmaceutiques et les chercheurs doivent s'empresser de travailler sur de nouveaux antibiotiques pour certains types d'infections très graves [...], contre lesquels nous ne sommes pas armés », a déclaré Suzanne Hill, directrice du Département Médicaments essentiels à l'OMS.*

(<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2017/running-out-antibiotics/fr/>)



## L'ORIGINE CHEZ SANOFI:

Les racines des anti-infectieux (hors vaccins) chez Sanofi sont anciennes, le groupe, à travers plusieurs de ses sociétés-ancêtres (Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf, Hoechst, Aventis...) a historiquement été impliqué dans la recherche sur les antibiotiques.

Jusqu'en 2004, la recherche sur les anti-infectieux se situe principalement à Romainville. Après l'abandon et la fermeture progressive du site, une nouvelle unité de recherche est créée à Toulouse à partir de 2010.

En 2013, pendant la restructuration de la R&D, l'unité est déplacée à Lyon. L'ambition annoncée par Sanofi étant de « *devenir un leader mondial en infectiologie* »

(<https://fr.scribd.com/document/385764747/20131007-Projet-de-Reorganisation-SARD> page 113/263)

Nous avons toujours dénoncé l'inutilité de transférer les équipes de recherche sur les anti-infectieux à Lyon, alors que la totalité de cette unité était située à Toulouse et comptait 93 salariés. Cette décision s'inscrivait alors dans l'abandon du site de Toulouse qui serait donné à Evotec après avoir été vidé des deux tiers de ses salariés.

## LE TRANSFERT TOULOUSE LYON :

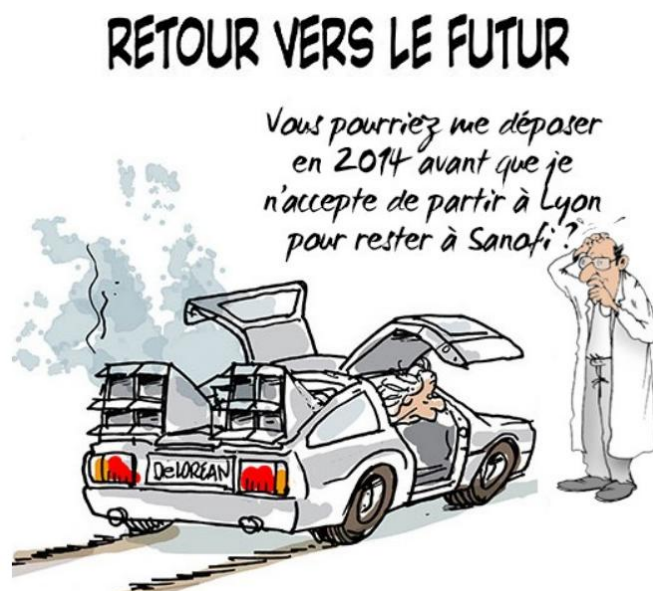
À partir de 2015 les 93 postes sont transférés, certains toulousains suivent leurs postes pour rester à Sanofi, ils sont rejoint par des salariés de Montpellier qui ont perdus eux aussi leurs postes ainsi que quelques personnes des sites parisiens. Ils pensent ainsi assurer leur avenir professionnel au sein de Sanofi.

Pour beaucoup le choix d'aller à Lyon fut très douloureux, personne ne croyait réellement à ce projet mais les alternatives n'étaient pas satisfaisantes non plus. Sur le plan familial et personnel ces situations sont évidemment très difficiles à vivre.

Un changement de vie librement choisi et motivé par des perspectives meilleures peut être une expérience positive, mais lorsqu'il est imposé de l'extérieur et vécu comme une obligation cela s'appelle de la casse sociale.

L'unité des anti-infectieux s'est reconstruite à partir de rien, beaucoup d'expertises sont perdues en route et ce fut long avant de pouvoir reprendre une activité normale. Il fallait réaménager des laboratoires, reconstituer des équipes et pour certains apprendre un nouveau métier.

Les gens se sont fait à leur nouvelle vie, ont acheté des maisons, les conjoints ont trouvé un nouvel emploi, les enfants de nouveaux amis.



## *AUJOURD'HUI, SANOFI DONNE SA RECHERCHE A EVOTEC:*

**T**rois ans à peine auront suffi à Sanofi pour abandonner à nouveau les salariés des anti-infectieux en donnant l'unité de recherche à Evotec. Trois ans que le grand déménagement a eu lieu mais il faut de nouveau tout changer, tout casser.

Le montage a un goût de déjà vu : Sanofi paye 60 millions d'euros pour se débarrasser d'une centaine de salariés et d'un axe thérapeutique jugé pas assez rentable. Le seul engagement d'Evotec est de poursuivre les activités dans la région lyonnaise pour une période de 30 mois, voilà la seule garantie pour les salariés qui sont donnés avec les meubles.

## *QUELS SONT LES ARGUMENTS AVANCES CETTE FOIS CI ?*

« *Sanofi R&D reconnaît ne pas être en mesure aujourd'hui de soutenir efficacement les projets de recherches dans le domaine des maladies infectieuses* »

(<https://fr.scribd.com/document/385894007/Presentation-CCE-16-Mars-2018-cession-anti-infectieux> page 8).



Comment croire que Sanofi, en tête du CAC40 avec ses 7 milliards de bénéfices, ne serait pas en mesure, compte tenu des « réalités budgétaires » de financer un axe thérapeutique majeur et crucial en termes de santé publique.

En revanche la société Evotec, avec un chiffre d'affaire de 250 millions d'euros (c'est-à-dire 140 fois moins que Sanofi) aurait, elle, la possibilité, l'ambition et les moyens de devenir un leader mondial en maladies infectieuses !

En quoi Evotec serait-elle plus experte que Sanofi dans ce domaine ?

De là à croire que lors de la négociation de la reprise de Toulouse, il était déjà prévu la cession des anti-infectieux de Lyon, il n'y a qu'un pas.

## *CE SONT ENCORE LES SALARIES QUI TRINQUENT !*

**A**près Porcheville, Toulouse, Quetigny etc... les patrons voyous changent mais la stratégie est toujours la même : se débarrasser des salariés pour accumuler toujours plus de profits pour les financiers au détriment des patients.

Evotec ne prend aucun risque, Sanofi leur fait à nouveau un énorme cadeau : après Toulouse prenez donc Marcy, ses salariés, son expertise et cinq années de financement, ça nous fait plaisir ! Si ça marche tant mieux, sinon ils ne perdent RIEN vu qu'ils n'investissent RIEN dans cette opération !

Les dirigeants de Sanofi, eux non plus, ne prennent aucun risque, quelle que soit l'issue de ce marché de dupes, les dirigeants sont toujours récompensés et n'ont jamais à répondre de leurs actes.

## POURQUOI UN TEL DESINTERET DES « BIG PHARMA » POUR LES ANTIBIOTIQUES?

**M**algré les besoins en terme de santé publique, les « big pharma » investissent très peu dans la recherche sur les antibiotiques, comparé à d'autres axes comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires.

D'un point de vue financier l'antibiotique a plusieurs gros défauts :

C'est un **BON** médicament, c'est-à-dire que très souvent **IL SOIGNE** le patient rapidement, il ne traite pas des maladies chroniques nécessitant des traitements à vie comme le diabète par exemple.

**Et ça, les financiers, ça ne leur plait pas !**

Une grande partie du « marché » des antibiotiques se situe dans des pays pauvres.

**Et ça, les financiers, ça ne leur plait pas !**

Un nouvel antibiotique traitant les souches de bactéries multi résistantes ne doit en aucun cas inonder le marché et devenir un « blockbuster », sinon les bactéries exposées développeront une nouvelle résistance. Un tel médicament, dont nous avons cruellement besoin, devrait être utilisé avec parcimonie, seulement en deuxième ou troisième intention, quand les traitements classiques ont échoué.

**Et ça, les financiers, ça ne leur plait pas !**

Les antibiotiques  
ne sont pas des bonbons !



Selon l'OMS



Selon les financiers

Les antibiotiques  
ne sont pas rentables !



Devant les arguments avancés par Sanofi pour délaissier la recherche sur les anti-infectieux, une solution s'impose: **il ne faut pas laisser aux financiers** le choix des médicaments dont nous avons besoin !

**Et ça, les financiers, ça ne leur plaira pas !**

# LA DEPAKINE

## L'HISTORIQUE

Commercialisée depuis 1967, la Dépakine (valproate de sodium) est avant tout un traitement de référence dans la prise en charge de l'épilepsie. Son action est symptomatique et non curative ; elle permet de réduire l'intensité et/ou la fréquence des crises d'épilepsie en agissant sur des neurotransmetteurs dans le cerveau. Dans certains cas, c'est la meilleure option pour réduire le danger constitué par les crises d'épilepsie.



## OU SE SITUENT LES SCANDALES

Définition : La **tératogénicité** est un effet indésirable potentiel de certains médicaments :

c'est la capacité de ces médicaments à provoquer des anomalies ou des déformations fœtales.

L'utilisation ou l'exposition à ces substances est donc contre-indiquée chez la femme enceinte

En 1975 , lors d'un symposium sur le valproate de sodium, on pouvait entendre : "*Comme pour tous les nouveaux médicaments, l'incidence des effets secondaires est faible, mais il faut faire preuve de jugement sur cette question et sur le problème extrêmement important et difficile de la tératogénicité.*

*Le médicament a été libéré avec l'avertissement qu'il s'est avéré être tératogène chez les animaux. Très peu de femmes dans ce pays ont pris ce médicament pendant la grossesse et les données sur leur progéniture sont inadéquates.*

*Beaucoup plus de femmes sur le continent ont probablement eu des grossesses en prenant le médicament, mais malheureusement, les données statistiques sur l'incidence des anomalies fœtales ne sont pas disponibles. Avec la mémoire de la thalidomide, peu de cliniciens seront heureux de permettre à leurs patientes de prendre du valproate de sodium en période de risque de grossesse ou pendant la grossesse jusqu'à ce que ce point ait été clarifié"*

(<https://thalidomide.ca/quest-ce-que-la-thalidomide/>)

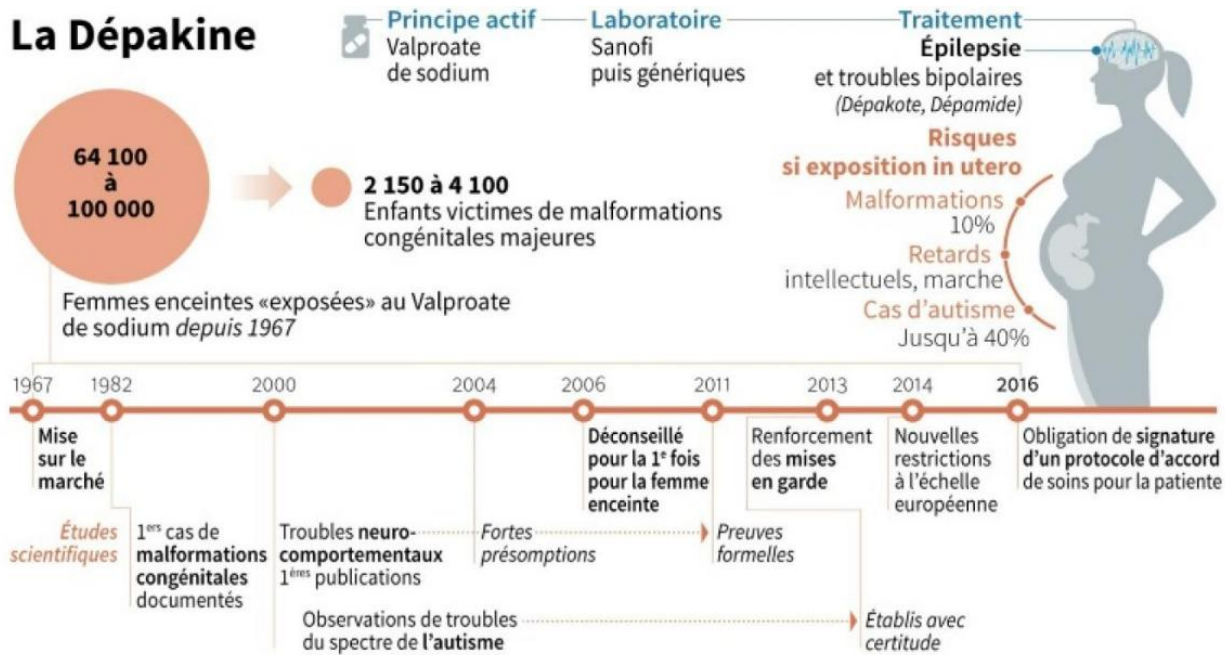
(<https://fr.scribd.com/document/386021836/Sodium-Valproate-Symposium-1975>)

En 1978, l'effet tératogène des anticonvulsivants est là encore évoqué.

(<https://fr.scribd.com/document/386021992/British-Journal-of-Ophthalmology-1978-62-3-6>)

Dans les années 80, les premières études faisant état des possibles effets tératogènes du produit apparaissent.

## La Dépakine



Source : Aaence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

© AFP

[https://www.remera.fr/wp-content/uploads/2016/08/T%C3%A9ratog%C3%A9nicit%C3%A9\\_du\\_valproate\\_de\\_sodium.pdf](https://www.remera.fr/wp-content/uploads/2016/08/T%C3%A9ratog%C3%A9nicit%C3%A9_du_valproate_de_sodium.pdf)

En 1985, de nouvelles études toxicologiques démontrent à nouveau l'effet tératogène du valproate de sodium. On y évoque des cas de malformation chez l'homme

<https://fr.scribd.com/document/386473137/Dossier-de-synthese-des-etudes-toxicologiques-sur-la-DEPAKINE-du-11-decembre-1985>

Au fil du temps, ce produit sert dans les études toxicologiques comme "référence positive" pour sa tératogénicité, car il est de notoriété scientifique que le valproate de sodium est LE produit permettant lors du développement d'un nouveau médicament de déclencher chez l'animal une pathologie fœtale.

Il est à signaler que tous les effets indésirables du Valproate de sodium ne sont pas connus, il persiste de nombreux doutes et questions sans réponse !

### LA NOTICE

Le premier scandale part du fait de la non mise à jour de la notice dès les premières alertes (1980) et par voie de conséquence la non information sur les graves effets indésirables chez la femme enceinte.

La lecture de l'analyse très complète de l'évolution des notices et RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) de 1986 à 2015 montre la lenteur dans l'information

<https://fr.scribd.com/document/386021678/Evolution-Des-Notices>  
<https://fr.scribd.com/document/386021667/Evolution-Des-RCP>

Aujourd'hui des enfants-DEPAKINE ont plus de 40 ans et certains ne sont même pas au courant de leur état de victime. D'autres gravement atteints n'ont pour seule réponse thérapeutique que le produit à l'origine de leur pathologie : la DEPAKINE !



[\*] Le nom de la spécialité concernée (Dépakine, Micropakine, Dépamide, Dépakote, génériques) sera indiqué à cet endroit.

Ce n'est qu'en 2018, grâce à la bataille menée par des parents au sein de l'APESAC que le valproate de sodium est interdit en France pendant la grossesse et ne doit plus être prescrit aux filles, adolescentes et femmes en âge de procréer (sauf circonstances exceptionnelles)

(<https://www.apesac.org>)

<https://ansm.sante.fr/S-informer/Communiqués-Communiqués-Points-presse/Le-valproate-est-interdit-pendant-la-grossesse-et-ne-doit-plus-etre-prescrit-aux-filles-adolescentes-et-femmes-en-age-de-procreer-sauf-circonstances-exceptionnelles-Communiqué>

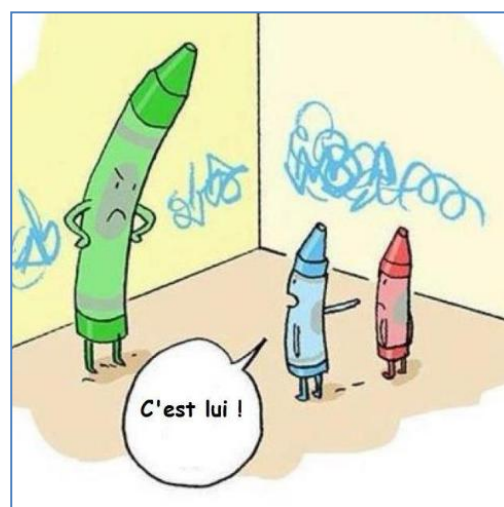
Cette lacune dans l'information a eu pour effet, l'augmentation exponentielle du nombre de victimes entre 1980 et 2018. (fente labio palatine, hyper laxité, hypospadias, spinabifida, troubles du comportement, ...)

## L'INDEMNISATION DES VICTIMES

Le deuxième scandale est consternant, Sanofi par sa communication délétère continue à dire et répéter dans les médias que le labo a été proactif et a toujours informé les patientes des risques de la Dépakine chez les femmes enceintes. Tout en avouant être au courant des graves effets indésirables du produit dès 1980, Sanofi tente de se dédouaner de ses responsabilités en mettant en cause les médecins, les autorités de santé et l'état pour ne pas devoir déboursier le moindre Euro.

Ainsi dans une communication destinée à l'ensemble des salariés, la direction explique "(...) *Sanofi a fait preuve de proactivité pour actualiser l'information médicale destinée aux médecins et aux patient(e)s.*(...) Dès le début des années 1980, nous avons ainsi informé sur le risque de malformations du fœtus et, dès le début des années 2000, sur la base des nouvelles données scientifiques disponibles, nous avons informé et sollicité à plusieurs reprises les Autorités de Santé "

Ou encore "(...) invoquant la mise à disposition de l'information au médecin qu'elle présente comme un vecteur essentiel de l'information" ou, dans sa note en délibéré, "un défaut de diagnostic extérieur au produit imputable aux médecins en charge du contrôle échographique (...)"



(<https://fr.scribd.com/document/386021914/Note-Interne-Depakine-24082016>)

Mettre plus de 20 ans pour faire évoluer une notice serait - elle une preuve de proactivité ?

La justice a tranché le 20 novembre 2017 et la cour d'appel d'Orléans a conclu au défaut d'information du laboratoire Sanofi et l'a condamné à payer à une jeune victime, 3 millions d'Euros ainsi que le remboursement de l'intégralité des frais versés par l'Assurance maladie. A l'heure actuelle, aucune participation dans le fond d'indemnisation ONIAM créée en Juin 2017 n'a été effectuée de la part de Sanofi pour indemniser les victimes.

(<https://fr.scribd.com/document/386022382/Texte-Integral-Jugement-Sanofi-Depakine>)

Sanofi refuse toujours d'assumer sa part de responsabilité vis-à-vis des milliers de victimes de la Dépakine.

([http://www.liberation.fr/france/2017/12/11/depakine-sanofi-condamne-pour-la-premiere-fois\\_1615859](http://www.liberation.fr/france/2017/12/11/depakine-sanofi-condamne-pour-la-premiere-fois_1615859))

Malgré ses milliards de chiffre d'affaire (35 Mds en 2017) et de bénéfices (7 Mds en 2017), Sanofi qui se prétend au service du patient préfère que le préjudice soit assumé par les contribuables dont font partis les victimes.

(<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/0301880021946-depakine-letat-va-indemniser-avant-de-discuter-avec-sanofi-2187312.php>)

**Sanofi doit participer à l'indemnisation des victimes** car de façon indéniable, c'est bien le produit qui est la cause de tous les graves effets indésirables.

### *LE CAS MOURENX : UNE POLLUTION INDUSTRIELLE ASTRONOMIQUE*

**L**e troisième scandale est impensable, le 8 juillet 2018, Mediapart révèle "Des rejets toxiques à des niveaux astronomiques dans l'usine Sanofi de Lacq"

(<https://fr.scribd.com/document/386545037/20180708-article-rejets-sanofi-mourenx-mediapart>)

En ne vérifiant qu'une seule cheminée sur les trois que comporte le site de Mourenx, Sanofi a failli à son devoir d'autocontrôle et a allégrement dépassé les normes autorisées. Ainsi le 2-bromopropane (intermédiaire servant à la synthèse de la Dépakine) s'est vu rejeté dans l'atmosphère à des taux 190 000 fois plus élevés que permis. Des rejets de valproate de sodium sont aussi mesurés en quantités inadmissibles au regard des graves effets indésirables connus de ce principe actif.

Sanofi se défend dans une lettre adressée aux collaborateurs, annonçant s'être aperçu du "problème de dépassement" en octobre 2017.

(<https://fr.scribd.com/document/386545356/Note-Interne-Internal-Memo-Guillaume-Leroy-Mourenx-09072018>).

On notera encore la "réactivité" légendaire de Sanofi qui met près de 4 mois à alerter les autorités compétentes, et se permet de conclure en l'absence de toute étude sur la santé des riverains et des salariés "que les populations ne sont pas exposées à des niveaux supérieurs aux seuils fixés par la réglementation française".

En réponse, la CGT, des riverains et quelques élus politiques demandent que toute la transparence soit faite sur cette pollution gravissime. La lettre ouverte de la coordination des syndicats CGT aux dirigeants de Sanofi est éloquent sur l'ampleur de ce nouveau scandale, la direction se dédouanant par l'argument de la méconnaissance des rejets.

(<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/170718/lettre-ouverte-aux-dirigeants-de-sanofi>)

(<https://fr.scribd.com/document/386545357/PDharreville-EPhilippe-SanofiMourenx>)



En parallèle, une procédure judiciaire, instruite dans un premier temps par le procureur de la république de Pau, est rapidement confiée au pôle de santé publique du parquet du tribunal de grande instance de Paris et aboutit à l'arrêt de la production. L'actualité de l'été 2018 a alimenté les médias par ses perquisition sur le site d'Aramon, mise en demeure et autres dépôts de plaintes et le feuilleton n'est pas terminé. Nombres de questions se posent et restent à ce jour sans réponse.

Concernant les rejets de valproate de sodium, dans l'avis donné le 12 juillet 2018 par l'ANSE (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), il est stipulé : «*Les experts soulignent que des effets neurodéveloppementaux et néfastes sur la reproduction pourraient apparaître à des doses plus faibles que celles induisant des malformations congénitales. De plus, les experts rappellent que malgré un grand nombre de données existantes, aucune dose minimale en dessous de laquelle des effets sur la reproduction et le développement sont susceptibles de ne pas se produire, n'a pu être identifiée.*»

<https://www.anses.fr/fr/system/files/SUBSTANCES2018SA0150.pdf>

Depuis d'autres éléments ont été révélés comme :

- L'arrêté du **4 décembre 2014**, les autorités évoquaient en effet « des dépassements observés à plusieurs reprises, en 2013 » avec des rejets de « gouttelettes d'eau chargées de valproate de sodium sur les toits », en fait ce sont **13,4 tonnes/an** selon le scénario « réaliste » et **20,2 tonnes/an** selon le scénario « enveloppe »

[Le scénario « réaliste » correspond au flux moyen mesuré, et le scénario « enveloppe » au flux maximum mesuré sur cette période]

([https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/INERIS-DRC-18-176753-06516A\\_vdef.pdf](https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/INERIS-DRC-18-176753-06516A_vdef.pdf))



La dissémination du valproate de sodium dans l'atmosphère est due, entre autre, à l'utilisation d'un appareil de production que l'on pourra qualifier de vétuste. Il apparaît, selon les représentants des salariés, que « L'atomiseur est là depuis le début de l'usine aux alentours de 1980; avant, il servait à faire du lait en poudre depuis l'après-guerre (la seconde !!) » de là à en déduire que la machine ne répond plus aux normes actuelles, il n'y a qu'un pas !

(<https://www.sudouest.fr/2018/08/14/sanofi-la-machine-date-de-1980-5308685-4310.php>)

Après quelques maintenances, "l'exploitant a mis en place un nouveau traitement (3 filtres à charbon en série) des composés organiques volatils et a pu vérifier sa performance avant l'arrêt des installations", le site de Mourenx est autorisé à redémarrer de façon partielle le 21 Aout 2018.

(<https://fr.scribd.com/document/386551305/180809-CP-Rede-marrage-de-certaines-installations-de-lusine-de-la-socie-te-SANOFI-CHIMIE-a-Mourenx>)

#### Petite explication :

La différenciation de l'acide Valproïque et du Valproate de sodium dans la gestion des déchets? Tout scientifique qui se respecte ne se laissera pas berné par cette communication orientée. L'acide valproïque et le valproate de sodium sont bien la même molécule sous forme acide ou salifié. le traitement des déchets doit être effectuée de la même manière. (<https://fr.scribd.com/document/386545355/Note-Interne-Guillaume-Leroy-Mourenx-20180810>)

C'est quoi le redémarrage partiel? Selon un communiqué de presse "La société Sanofi Chimie a informé le préfet qu'elle poursuivra les opérations de production d'acide valproïque à partir du mardi 21 août, en appliquant les exigences de l'arrêté préfectoral du 8 août", écrit la préfecture dans un communiqué. En revanche, le préfet n'a pas autorisé jusqu'ici le redémarrage de la production de la seconde substance concernée, le valproate de sodium, qui reste conditionné à une évaluation des risques sanitaires.

Certaines précisions doivent encore être apportées :

- Depuis quand les rejets sont-ils à ce niveau ?
- Qu'est ce qui a été fait par les autorités et Sanofi depuis 2014 sur les rejets ?
- Quel est l'impact sur les salariés et la population environnante ?



- Quel est le taux de rejet définit, sachant comme le dit l'avis de ANSE «*aucune dose minimale en dessous de laquelle des effets sur la reproduction et le développement sont susceptibles de ne pas se produire, n'a pu être identifiée*»?
- Comment peut-on autoriser le redémarrage quand le taux minimum n'est pas connu ?
- Pourquoi ne pas attendre la fin de l'enquête judiciaire pour donner ou pas l'autorisation de redémarrage ?
- Quelle sera la périodicité de remplacement de ces filtres à charbons?
- Comment se fait-il que l'entreprise responsable des mesures de la qualité de l'air (ATMO) ne recherche aucun des principaux solvants volatils générés par des sites chimiques (toluène, propène, isopropanol, valéronitrile, etc...)?

(<http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/Mourenx-64150>)

- Que fait Eric Marec, le directeur du site de Sisteron-Mourenx?
- Que fait Patrice Laurent, le maire de Mourenx? Il appelle **à ne pas alerter la population et à respecter « la sérénité », pour « continuer à vivre et travailler en sécurité sur cette zone »**

- Que fait le préfet Gilbert Payet?

- Que fait David HABIB député de la 3ème circonscription des Pyrénées atlantiques?



David Habib   
@DavidDhabib

Suivre

Ce soir, notre permanence parlementaire de Mourenx à été vandalisée par deux individus, courageusement cagoulés, qui ont déposé du purin. Pour information, la France Insoumise manifestait au même moment...à...  
[facebook.com/10001094857861](https://www.facebook.com/10001094857861) ...

12:57 - 11 juil. 2018

- Que fait Agnès Buzin, ministre de la santé?

Il est urgent que les riverains et l'ensemble des salariés du bassin de Lacq procèdent à des analyses biologiques pour évaluer leurs éventuelles expositions consécutives aux rejets de tonnes de Dépakine et autres solvants organiques.

Le ministère de la santé doit mener une enquête épidémiologique pour évaluer de façon impartiale l'impact de cette pollution environnementale de grande ampleur.

Ce dossier est un exemple édifiant du non-respect du devoir de protection des patients, des salariés, des populations, de l'application des règles environnementales de la part de Sanofi et des autorités (état, ministère de la santé, préfecture, inspection du travail...)

# QUELLE REPONSE DU GOUVERNEMENT AUX MANQUEMENTS DE SANOFI:

*«ON NE DOIT PAS DENIGRER UNE ENTREPRISE FRANÇAISE QUI FONCTIONNE BIEN !»*

*Dixit Edouard Philippe à l'Assemblée Nationale, interpellé sur le scandale de la Dépakine le 17 octobre 2017.*

Les actions des gouvernements successifs vis à vis de l'industrie pharmaceutique contredisent la politique de santé publique affichée.

La gestion du scandale de la Dépakine illustre cette volonté de protéger ses amis dont Sanofi fait partie.

## *LA DEPAKINE*

**L**e 22 juin 2018 sort un rapport issu de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) et la CNAM (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) annonçant qu'entre 16600 et 30400 enfants pourraient avoir été atteints de troubles mentaux et du comportement après avoir été exposés au valproate (Dépakine et ses dérivés) dans le ventre de leur mère ces cinquante dernières années. Jusque-là, l'ANSM n'avait communiqué que sur les malformations congénitales graves en estimant qu'entre 2150 et 4100 enfants en avaient été victimes.

[https://www.apesac.org/images/document/etudes/Rapport\\_ANSM\\_CNAM\\_Valproate\\_risques\\_neurodev\\_Juin\\_2018.pdf](https://www.apesac.org/images/document/etudes/Rapport_ANSM_CNAM_Valproate_risques_neurodev_Juin_2018.pdf).

Sanofi riposte dès le 25 Juin au travers d'un communiqué à l'ensemble des salariés, qui met en cause le professionnalisme et la compétence des autorités de santé et qui va même jusqu'à s'interroger sur l'existence d'un **complot**.

*" l'ANSM et la CNAM ont publié une étude (...) sur le risque connu de troubles neuro-développementaux chez les enfants exposés in utero au valproate de sodium (...). Ce rapport devait contribuer à l'amélioration de la prise en charge des femmes épileptiques (...) Malheureusement, en dépit des recommandations des auteurs (...) qui soulignent (...) que cette étude ne peut être utilisée pour établir des estimations chiffrées, celles-ci ont non seulement été réalisées mais largement communiquées **pour des raisons qui peuvent poser questions**.*

*En effet, ces estimations reposent sur des hypothèses invérifiables d'exposition au valproate pendant la grossesse. Elles ne font qu'ajouter de la confusion auprès des patients et des professionnels de santé.*

<https://fr.scribd.com/document/386963411/Communique-depakine-Sanofi-25-Juin-2018>

**S**anofi persiste et signe dans son refus d'assumer sa part de responsabilité en faisant l'amalgame entre les effets secondaires incontestables du valproate et son hypothétique pro-activité dans la gestion de ce scandale sanitaire.

Alors qu'il devrait aujourd'hui n'être question que de la réparation financière du préjudice par les responsables (dont Sanofi), Agnès Buzyn, ministre de la santé, déclare dès le 25 Juin 2018: « *On a évidemment les moyens, les discussions ont lieu. Je rappelle que c'est la première fois que c'est comme cela : c'est que plutôt que les familles se retournent vers l'industriel, l'État met en place un fonds pour accélérer les choses, et que ça ne traîne pas. Et ensuite c'est à l'État de se retourner vers les personnes en faute, évidemment* ».

Comment croire que l'Etat se retournera vers le laboratoire responsable quand Christophe Castaner (ex-porte-parole du gouvernement) clame devant l'usine de Sanofi Sisteron "On ne peut pas critiquer une entreprise qui réussit", repris ensuite par Edouard Philippe, premier ministre, refusant de "dénigrer une entreprise française, une entreprise qui fonctionne bien"



Ce « fond d'indemnisation » peut apparaître à première vue comme une décision positive pour les victimes mais en y regardant de plus près le gouvernement se place entre les victimes et le laboratoire afin de protéger ce dernier.

Comment ce fond sera-t-il alimenté ?

Sur quel budget ?

Quelle sera la participation financière de Sanofi ?

Il est clair que dans l'expression "bénéfice/risque" Sanofi a déjà choisi son camp, l'essentiel c'est, rappelons-le, la santé ....des actionnaires.

<https://www.midilibre.fr/2017/10/13/fonds-d-indemnisation-de-la-depakine-le-depute-ruffin-pointe-sanofi-du-doigt,1574219.php>

Dans la même série, rappelons encore les circonstances dans lesquelles le gouvernement a imposé sa nouvelle politique de vaccination passant de 3 à 11 vaccins obligatoires :

### ***POLITIQUE DE VACCINATION***

Depuis la suspension du vaccin trivalent DTP rassemblant les trois vaccins obligatoires, les laboratoires proposent une formule contenant d'autres souches conseillées mais non obligatoires. Pour faire vacciner leur enfants dans le respect de la loi les parents sont contraint d'ajouter au DTP jusqu'à trois autres souches (coqueluche, hépatite B, Haemophilus Influenzae B).

Des citoyens saisissent le conseil d'état en 2015 et obtiennent gain de cause.

*Une injonction du Conseil d'État, qui, le 8 février 2017, demandait à la ministre de prendre les mesures « dans un délai de six mois » pour remettre sur le marché un vaccin DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) seul. Depuis sa suspension temporaire en 2008, (...) les laboratoires ne fournissaient qu'une formule lui combinant d'autres souches, (non obligatoires) .*

<https://www.monde-diplomatique.fr/2018/01/SHAHSHAHANI/58252>

Plutôt que se conformer à cette injonction, le gouvernement impose 11 vaccins obligatoires, sans aucun débat et sans arguments médicaux ou scientifiques. Les seuls à se réjouir sont les fabricant de vaccins, augmentant du même coup les frais de dépense de santé.

Le secrétaire général de la Conférence nationale de santé Thomas Dietrich chargé de l'organisation du nécessaire débat citoyen finira par démissionner devant l'impossibilité de mener à bien sa mission

*« De plus en plus de parents renonceront à vacciner leurs enfants, prédisait-il, faute de pouvoir disposer d'une information qui ne soit pas entachée du soupçon de la partialité et du conflit d'intérêts avec les laboratoires pharmaceutiques »*

[http://www.atoute.org/n/IMG/pdf/democratie\\_en\\_sante\\_Thomas\\_Dietrich.pdf](http://www.atoute.org/n/IMG/pdf/democratie_en_sante_Thomas_Dietrich.pdf)

**D**écidément la "réussite" de Sanofi n'en fini pas d'être sur le devant de la scène. Après cette année riche en scandale sanitaire avec la Dépakine, pollutions sur le site de Mourenx, diminution des effectifs et désengagement de la recherche sur les anti-infectieux, que fait le gouvernement pour sanctionner les manquements de Sanofi en particulier et de l'industrie pharmaceutique en général ?

### ***LA REPONSE DU GOUVERNEMENT:***

Nous l'apprenons par la déclaration enthousiaste de M. Brandicourt , Directeur Général de Sanofi, à l'issue du Conseil stratégique des industries de santé le 10 juillet 2018 *«les mesures du gouvernements sont très encourageantes et vont dans le bon sens»*

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/0301954022758-olivier-brandicourt-les-mesures-du-gouvernement-sont-tres-encourageantes-2191234.php>.



Quels sont les engagements du gouvernement qui ravissent autant les Big Pharma ? Le premier ensemble de mesures a pour objectif de faciliter l'accès au marché des nouveaux médicaments, de diminuer les contraintes de commercialisation et de réduire les délais administratifs. On peut craindre que de telles mesures aboutissent à moins de contrôle de la part des autorités de santé, déjà largement sous dotées et infiltrées par le lobby pharmaceutique.

Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à augmenter ses dépenses de médicaments.

« Les industriels sont assurés de voir leur chiffre d'affaire progresser d'au moins 0,5 % par an au cours des trois prochaines années. Côté Assurance-maladie, cela correspond à une hausse de 1 % des dépenses remboursées et de 3 % pour les médicaments innovants »

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/07/10/le-gouvernement-veut-reconcilier-la-france-avec-l-industrie-pharmaceutique\\_5328974\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/07/10/le-gouvernement-veut-reconcilier-la-france-avec-l-industrie-pharmaceutique_5328974_3234.html)

Par quel mécanisme, le gouvernement va-t-il honorer cet engagement ? Et si cette année nous étions hélas moins malades ? Sur quels critères juge-t-on du caractère innovant d'un médicament ?

L'Etat qui ne veut pas sortir le carnet de chèque pour les hôpitaux et les EHPAD est prêt à passer à la caisse pour une industrie de la santé pourtant florissante !

Comment expliquer ce traitement de faveur vis-à-vis d'une industrie qui ne respecte rien et n'assume pas ses responsabilités en termes de santé publique !

### *LE LOBBYING EXTREME, AVOIR L'OREILLE DU PRESIDENT:*

**P**ar le biais de son Directeur Général, M. Weinberg, un proche de M. Macron, Sanofi a l'oreille du gouvernement et du Président de la République.

A cette proximité douteuse s'ajoute la présence des lobbyistes de l'industrie pharmaceutique au cœur du système.

Agnès Buzin, (encore elle !) actuelle ministre de la santé et ancienne responsable de la Haute Autorité de Santé (HAS), **rétribuée par les laboratoires Sanofi pendant près de 14 ans**, expliquait en février 2013 que : « ...vouloir des experts sans aucun lien avec l'industrie pharmaceutique pose la question de la compétence des experts ».

<http://www.libreactu.fr/agnes-buzyn-a-ete-remuneree-par-les-labos-pendant-au-moins-14-ans/>

Avec de tels responsables politiques il ne sera bientôt plus nécessaire d'entretenir des armées de lobbyistes tellement ils ont pénétré le cœur du système. Ainsi à l'Assemblée Nationale, les députés issus du milieu médical et déclarant des liens d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique sont largement représentés, particulièrement dans la commission des affaires sociales qui prépare les projets de loi de financement de la sécurité sociale (<https://www.alternatives-economiques.fr/assemblee-nationale-medecins-aux-postes-cles/00082422>.)



## ET LES SALARIES DANS TOUT ÇA ?

Pas d'inquiétude, Sanofi prend soin de ses salariés, pour les aider à supporter leur statut de pion qui peut être vendu, transféré, mal noté, pour leur faire digérer l'actualité lourde de l'entreprise avec les scandales qui se succèdent, pour leur faire accepter les changements de stratégies ineptes tous les quatre matins : LA solution c'est la Qualité de Vie au Travail ou QVT !



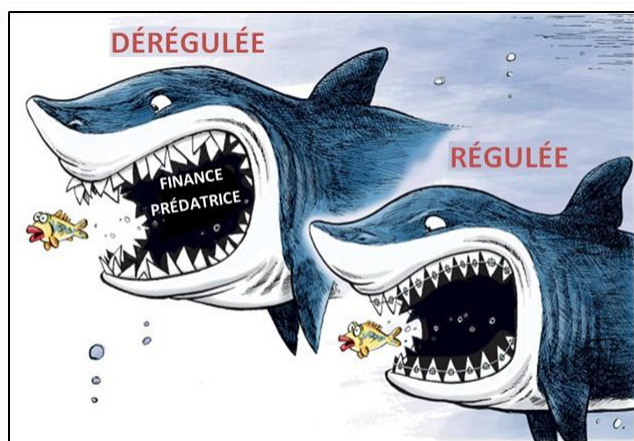
C'est la marotte de la ministre du Travail Mme Pénicaud depuis bien des années, de la main droite on tape toujours plus sur les salariés et de main gauche on leur passe de la pommade. Chez Sanofi la QVT se décline sous forme de Sophrologie, de Méditation, de Yoga du rire et autre Biodanza pour que les salariés répondent à l'injonction dominante : « il faut être heureux au travail et prendre soin de soi » !

## ALORS QUE FAIRE ?

Nous n'avons trouvé qu'une alternative : lutter, informer, témoigner, militer au niveau syndical, social, politique, encore et toujours. Aucun système n'est éternel, le système capitalisme qui est à la racine de la logique financière de l'industrie pharmaceutique n'échappera pas à cette règle.

Les erreurs stratégiques au fil du temps de la part des directions, que ce soit pour Ketek, Dengvaxia, les Anti-infectieux pour ne parler que de Sanofi, la cause est toujours la même : vouloir faire des profits rapidement en oubliant les règles du métier aboutit à un énorme fiasco.

Nous voulons un accès aux traitements pour tous, un choix des axes thérapeutiques en fonction des besoins, un prix juste des médicaments, une indemnisation des victimes à hauteur des préjudices subis, une production industrielle respectueuse de l'environnement et de la santé des salariés et des riverains, un politique de l'emploi ambitieuse et respectueuse des salariés.



Les activités prédatrices ne doivent pas être régulée, mais supprimées !

Parce que le système actuel soumis aux exigences des financiers, des actionnaires, des fonds de pensions ne permet pas d'avoir cette politique au service de l'intérêt général,

## CHANGEONS LE SYSTEME !



ACCES DIRECT



[antisanofric@gmail.com](mailto:antisanofric@gmail.com)



Les Sanofi



@antisanofric



<https://scribd.com/antisanofric>

Nous avons  
trouvé un remède  
MIRACULEUX!

